

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 10 janvier 2023**

Le Maire Damien HENRION, Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h30 en présence des membres suivants du Conseil d'Administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Brigitte STEINMETZ, adjointe au maire
- Jean-Claude KREBS, adjoint au maire
- Brigitte RIEHL, conseillère municipale

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Gaëlle ROSER
- Susana PIRES
- Brigitte DISS

Absents excusés : Esther MERINO, Micheline BLANCK, Laure BIENFAIT

Absents : Philippe SPITZ

Calcul du quorum : $11 : 2 = 5,5$ arrondi au nombre supérieur : 6

Avec 7 membres présents, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER

Ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau membre du conseil d'administration
2. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022
3. Bilan de la fête des séniors 2022
4. Remboursement de frais
5. Informations et questions diverses

Le Président accueille les membres du conseil d'administration et leur souhaite une bonne année 2023 puis entame l'ordre du jour.

1 Installation d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le Président expose,

Suite à une démission au sein du conseil municipal en 2022, Mme Karin VOLLMER a accepté les fonctions de conseillère municipale et de ce fait ne peut plus être membre du CCAS en qualité de membre extérieur,

En vue de son remplacement au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Le président déclare installer dans ses fonctions en qualité de membre nommé par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la commune,

Madame Brigitte DISS

Comme faisant partie intégrante du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Weitbruch.

2 Adoption du procès-verbal de séance du 21 septembre 2022

Le président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022 transmis le 4 octobre 2022.

Il n'y en a pas.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité (excepté Mme DISS nouvellement installée dans ses fonctions) le procès-verbal du 21 septembre 2022 puis procède à sa signature.

3 Bilan de la fête des séniors 2022

Le président donne la parole à Mme STEINMETZ, vice-présidente qui présente ses meilleurs vœux pour 2023 et souhaite que l'on dresse un bilan de la fête des séniors de 2022.

Les observations faites par les membres :

- Vu le nombre important de repas à livrer à domicile : 60, les équipes en cuisine étaient un peu surprises et débordées,
- Il y aurait lieu de prévoir des contenants plus adaptés pour un pot au feu
- Pour l'apéritif, il y a eu des demandes de crémant
- Il n'y avait pas de fromage, il n'a pas été réclamé particulièrement
- La quantité de « bredele » était insuffisante
- Il y avait trop de pain
- Au niveau de la sonorisation, le fond de la salle avait des difficultés à comprendre, voir à la régler au mieux
- En cuisine l'équipe de bénévoles était un peu juste
- Il n'y avait pas assez de chariot, en fait il n'y en avait qu'un alors qu'il y en a 3 dans la salle
- Sinon dans l'ensemble les personnes ont bien apprécié la journée et la musique
- La musique donnait satisfaction, donc on pourrait la réserver pour la fête de 2023 qui sera le 10 décembre
- La fête de 2023 sera organisée lors de la réunion du CCAS au printemps.

4 Remboursement de frais

Brigitte STEINMETZ expose,

Pour remercier le musicien pour sa belle prestation, elle lui a remis la somme de 300 € et demande aux membres du CCAS de bien vouloir prendre en charge cette somme.

Après délibération, le conseil d'administration DECIDE à l'unanimité de rembourser la somme de 300 € à Mme STEINMETZ.

5 Informations et questions diverses

- Madame STEINMETZ précise que dans le cadre d'un éventuel délestage électrique, l'Etat a demandé à la commune d'établir une liste de personnes vulnérables.

La commune a recensé une douzaine de personnes vulnérables.

Mme PIRES, infirmière libérale, passera en mairie pour analyser la liste établie par la commune et la complétera éventuellement en fonction de ses connaissances. Elle se renseignera également pour la situation des personnes avec un bip d'alerte.

Il est proposé, une fois la liste complétée, que chaque membre du CCAS suive 1,2 ou 3 personnes tout au long de l'année (canicule, grand froid, délestage électrique, ...) puisque ce sont des personnes isolées et vulnérables.

Un courrier sera adressé à ces personnes pour expliquer la démarche du CCAS et leur indiquer les coordonnées du membre du CCAS qui viendra prendre de leurs nouvelles et à qui elles pourront s'adresser en cas de difficultés.

Une note d'information pourra également être diffusée plus largement à la population pour informer de la démarche.

- Le président précise que le dossier WEISS LOEFFLER est toujours en cours.
- Mme STEINMETZ fait un point sur la situation de Mme SCHMITT Cindy.
La question se pose si l'intéressée a demandé l'aide de l'Etat de 200 € pour les personnes qui se chauffent au fioul.
Il est proposé de voir avec l'assistante sociale si une mise sous tutelle pour la gestion des comptes ne serait pas envisageable.

Le président lève la séance à 20h00.

Délibération publiée et transmise en Sous-préfecture le 31 janvier 2023.



Le Président,

Damien HENRION



La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse WEISBECKER

